

INSEAMM 14/10/2022
Délibération n° DELIB_21_FI_22_10_14_FI_DEMOS

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 14 Octobre 2022**

FINANCEMENT OPÉRATION DÉMOS

Délibération n° DELIB_21_FI_22_10_14_RBF

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 30 septembre 2022.

VU

- la Délibération du Conseil d'Administration de l'INSEAMM N°DELIB_04_RH_21_09_28_DEMOS_PROJET du 22 Octobre 2021 portant approbation de la participation de l'INSEAMM au projet DEMOS ;
- la Délibération du Conseil d'Administration de l'INSEAMM N°DELIB_12_FI_21_12_16_BP_2022 du 16 Décembre 2021 portant approbation du Budget Primitif 2022 ;

INSEAMM 14/10/2022
Délibération n° DELIB_21_FI_22_10_14_FI_DEMOS

Le Président,

EXPOSE

Le projet DÉMOS, impulsé au niveau national par la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la Ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il permet de favoriser l'accès à la musique par la pratique instrumentale en orchestre et suppose un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs du champ culturel et acteurs du champ social, le développement d'une pédagogie spécifique, la formation continue des intervenants, des retours sur expérience ainsi qu'une adaptation réactive du dispositif.

À Marseille, le projet DÉMOS est piloté par le Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille qui assure l'animation d'un réseau de partenaires locaux.

La durée du projet est fixée à 3 ans (du 12 Octobre 2021 au 12 octobre 2024 inclus).

Le budget prévisionnel de l'opération, tel que présenté au Conseil d'Administration 22 Octobre 2021 était fixé à 293 800.00 € / an dont :

- 59 000.00 € pilotés directement par la Philharmonie de Paris (hors Budget INSEAMM)
- 234 800.00 € pilotés par l'INSEAMM – Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille (Budget INSEAMM)

L'apport financier pluriannuel de la Cité de la Musique à l'INSEAMM (Philharmonie de Paris) ainsi que le soutien financier de la Ville de Marseille et de divers partenaires locaux permet de dresser une version actualisée du budget alloué. Cette présentation doit permettre au Conseil d'Administration de statuer sur la soutenabilité financière de l'opération jusqu'en 2024 et du financement apporté par l'INSEAMM.

En outre, un appel à de nouveaux financements auprès de partenaires institutionnels et de mécènes est en cours. Ces financements complémentaires permettront alors d'engager de nouvelles actions et d'abonder le budget alloué à l'opération.

INSEAMM 14/10/2022

Délibération n° DELIB_22_FI_22_10_14_FI_DEMOS

Le budget annuel ainsi alloué à l'opération DEMOS (Budget INSEAMM - charges directes) est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
60 – ACHATS		74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
Frais généraux	925.66 €	Philharmonie de Paris	90 000.00 €
Instruments (Maintenance/Petit matériel)	3 447.00 €	Ville de Marseille	30 000.00 €
61 – SERVICES EXTÉRIEURS		Apprentis d'Auteuil – École Vitagliano	20 000.00 €
Production Concert	12 399.34 €	Cours Ozanam	17 000.00 €
Entretien et réparations instruments	1 500.00 €	CAF	50 000.00 €
62 – AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		INSEAMM (Budget Propre)	20 000.00 €
Communication	1 100.00 €		
64 – CHARGES DE PERSONNEL			
Salaire Coordination	71 052.00 €		
Chef d'Orchestre	6 748.00 €		
Personnel Artistique	129 828.00 €		
TOTAL	227 000.00 €	TOTAL	227 000.00 €

Ce budget pourra faire l'objet d'une actualisation en fonction de l'évolution des niveaux de financement.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM 14/10/2022
Délibération n° DELIB_21_FI_22_10_14_FI_DEMOS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la participation de l'INSEAMM au projet DÉMOS à hauteur de 20 000.00€.

Article 2 : D'approuver le budget et d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Article 3 : D'autoriser le Directeur Général à solliciter l'aide financière de partenaires institutionnels et de mécènes.

Nombre de membres en exercice	27	
Nombre de membres présents	15	
Nombre de suffrage exprimés	18	
Votes pour	18	
Votes contre	0	
Abstentions	0	

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 14 Octobre 2022

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :